

Chômeurs en fin de droits
Plan de « rebond » sous conditions

L'accord signé entre l'état, le patronat, et les confédérations syndicales (sauf la CGT), et applicable fin mai, concernera 325 000 demandeurs d'emploi en fin de droits en 2010. Une enveloppe de 700 millions d'aides exceptionnelles, à géométrie variable, sera financée par l'Etat, l'UNEDIC, le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, et l'APEC.

Ces aides, sous conditions, sont censées donner une solution aux chômeurs et chômeuses en fin de droits à allocation chômage et qui ne bénéficient ni de l'Allocation spécifique de solidarité versée par l'état ni du RSA.

L'accord préconise :

- Des contrats aidés de 8 mois pour 135 000 personnes. Il faut savoir que pour ces contrats aidés, souvent à mi-temps, les employeurs sont exemptés de cotisations sociales.
- Des formations rémunérées de 8 mois maximum pour 70 000 personnes. Il faut savoir que depuis des années les offres de formation pour les chômeurs se sont considérablement dégradées, sans oublier la politique de sabordage par le gouvernement d'organismes de formation comme l'AFPA.
- Un versement de 456 euros par mois pendant six mois pour 70 000 à 110 000 chômeurs sans droits à condition qu'ils acceptent n'importe quelle offre d'emploi ou de formation.

Le gouvernement a été moins regardant sur les contreparties aux aides financières aux banques !

Des mesures structurelles indispensables :

- Ouverture aux droits à allocation chômage au bout de deux mois de travail lors des dix-huit derniers mois et jusqu'à reprise d'un emploi stable
- Aucune allocation inférieure à 80 % du salaire antérieur et plafonné pour les hauts revenus
- Augmentation des cotisations patronales et sur-cotisation pour tout recours à des contrats précaires et à temps partiel
- Suppression de la condition de 5 années de travail dans les 10 dernières années pour percevoir l'ASS
- Augmentation de tous les minima sociaux.